



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8

Mercredi 2 mars 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Zone: PO «village ancien».

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, protégé par contrat de classement depuis le 19.09.2015 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 23 février 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 24 février 2022.

Corcelles, le 2 mars 2022

Le Conseil communal

Statistique des déchets 2021

96.36 t de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune. En détail, il y a eu:

- 27.06 t d'ordures ménagères
- 10.10 t d'encombrants
- 45.52 t de déchets compostables (tournée verte)
- 9.48 t de papier
- 4.20 t de carton

Par rapport à l'année 2020, le volume des déchets collectés a augmenté de 8.61 t.

Cette année, la moyenne des déchets encombrants par habitant (49.754 kg) est passée en dessus de la moyenne régionale (40.85 kg).

Corcelles, le 2 mars 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 717, au lieu-dit «rue des Gorges 1», 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle chaudière à pellets, démantèlement de la citerne et aménagement du local pour le stockage des pellets, tubage inox de la cheminée existante (non modifiée)

Patrimoine: bâtiment digne de protection, objet C

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Composition

Commissions municipales

Par cet avis et en vertu des dispositions réglementaires de rang communal, le Conseil municipal communique la composition des différentes commissions municipales permanentes pour la législature 2022-2025, qui entre en vigueur immédiatement.

Commission scolaire

1. Lucien Schnegg, président
2. Malorie Loetscher, viceprésidente
3. André Steiner, membre d'office
4. Sara Maurer, secrétaire
5. Daniela Allemann, membre
6. Julie Rossé, membre
7. Arnaud Schnegg, membre

Commission des finances

1. Nathalie Schranz, présidente
2. Sandrine Gasser, membre
3. Sandrine Rossé, membre
4. Pierre Mercerat, membre
5. Marc Rossé, membre

Commission technique, d'urbanisme et des travaux publics

1. Bernard Leuenberger, président
2. Jacques Frei, vice-président
3. Elise Kaser, membre
4. Michel Blaser, membre
5. Matthias Buchser, membre
6. Stéphane Maurer, membre
7. Fabien Monnier, membre

Commission de sécurité publique

1. Fabien Müller, président
2. André Gyger, membre d'office
3. Jean-Claude Meyer, membre d'office
4. Arlette Rossé, membre
5. Christian Frei, membre
6. Lucien Schnegg, membre
7. Nicolas Wirth, membre

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Société de tir de Court, M. Yan Fahrni, rue de la Valle 17, 2738 Court

Propriétaire: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Auteure du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 381, au lieu-dit «Pâturage de l'Envers 1», 2738 Court

Projet: construction d'un abri non chauffé destiné à stocker du matériel concernant l'activité sportive de tir (par exemple: cibles, barres de mesures, douilles, matériel de ciblerie et d'entretien des alentours)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 10 mars 2022, de 13h30 à 18h30**, sur la place du village. Deux bennes seront à votre disposition, une pour la ferraille et l'autre pour les encombrants.

Belprahon, le 2 mars 2022

Le Conseil communal

Elections cantonales du 27 mars 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections cantonales du 27 mars 2022 est composé comme suit:

Président: M. Kipfer Daniel

Secrétaire: M. Flückiger Didier

Membres: M^{me} Sauvain Aude
M. Ellenberger Alfred
M. Schindelholz Nicolas
M. Ruetsch Simon

Suppléants: M^{me} Skerlak Alice
M. Gilles Droux

Belprahon, le 2 mars 2022

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Requérant: Monsieur Guy Ferrus, Clos Cadet 22, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Younergy Solar SA, c/o Université, Chemin du Closel 5, 1020 Renens.

Emplacement: parcelle N° 63, au lieu-dit: «Clos Cadet 22», commune de Corcelles.

Projet: pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

avis officiels

Avis de construction

Requérante : Mettim SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet : IMJU SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelle N° 348, au lieu-dit: « Rue de la Combe », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 11 appartements, aménagement de 12 places de stationnement couvertes et 7 places de stationnement extérieures, réalisation d'une place de jeux et de loisirs ainsi que d'un cheminement piétonnier.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dérogations : art. 48 LAE, 80 LR et 27 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 février 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

--	--

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 21 mars 2022 pour la Commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet *www.celtor.ch* jusqu'au 17 mars 2022.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Police administrative

--	--

Annnonce de travaux

Fermeture du pont de la Rue du Bruye

Les travaux de réfection du pont de la Rue du Bruye vont débuter dès le 7 mars 2022. Pendant les travaux, le pont sera interdit à la circulation pour les véhicules motorisés, un passage sera laissé accessible pour les piétons et les vélos.

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois, en fonction de la météo, la durée des travaux pourrait être prolongée.

La Commission technique vous remercie d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place, ainsi que pour votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Commission technique

--	--

Elections cantonales du 27 mars 2022

En vue des élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ainsi que de l'élection du Conseil du Jura bernois le 27 mars prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président : Monsieur Yves Röthlisberger
Membres : Madame Martine Lüdi
Madame Catherine Hekszi

Madame Nancy Jost
Monsieur Mikael Hekszi
Madame Jennifer Lüdi
Madame Ruth Luder

Reconvilier, le 28 février 2022

Secrétariat municipal

--	--

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques

Nous vous informons que la prochaine tournée de ramassage des objets encombrants aura lieu le **jeudi 10 mars 2022**.

Au vu des dernières expériences en la matière, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques.

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celtor SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective.

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m.
L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant!

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente!

Liquides, déchets spéciaux / A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.

Gravats / A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.

Papier, carton, aluminium, verre, PET / A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre déchetterie.

Électroménager, appareils électriques et électroniques / A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.

Déchets provenant de l'artisanat / Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères / A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées lors des dernières tournées, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de sévir et les contrevenants qui auront été identifiés seront verbalisés par voie pénale!

Nous remercions la population de respecter strictement les directives ci-dessus.

La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Police administrative

--	--

Roches

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021

Selon l’art. 67 du règlement d’organisation, le procès-verbal de l'asemblée communale du 9 décembre 2021 a été déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat.

Aucune opposition n’ayant été formulée à son encontre durant le délai, le Conseil communal l’a ratifié lors de sa séance de conseil du 21 février 2022.

Roches, le 23 février 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Christa Lorenz Gaillard et M. Roland Windler, Haut du Village 33, 2762 Roches.

Emplacement : parcelle N° 192, au lieu-dit: « Haut du Village 33 », commune de Roches.

Projet : installation d'une clôture de 1.85 m de haut sur le pourtour d'une partie de la parcelle pour l'élevage d'animaux à titre de loisir (3 chèvres, 2 bovins, 3-5 canards et 4-6 chiens) et pose d'un portail d'accès.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village ancien.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

--	--

Saules

Elections cantonales du 27 mars 2022

Bureau de vote	
Président:	Willy Furer
Membres:	Carole Ghazal Line Neukomm
Suppléante:	Aurélie Guichard
Bureau de dépouillement	
Président:	Willy Furer
Membres:	Stéphane Weber Myriam Lüdi Brigitte Saunier

Appui logistique : Sandra Bassin

Saules, le 22 février 2022

Conseil communal

--	--

Sorvilier

Conseil-exécutif, Grand-Conseil et CJB

Elections du 27 mars 2022

Le bureau de vote et le bureau de dépouillement pour les élections du 27 mars 2022 sont nommés comme suit:

Bureau de vote	
Présidente:	M ^{me} Florence Affolter
Secrétaire:	M ^{me} Meriam Kassimi
Membres:	M. Micael Buchser M. Julien Charmillot

Bureau de dépouillement	
Présidente:	M ^{me} Florence Affolter
Secrétaire:	M. Yves-Pierre Maeder
Membres:	M. Tim Affolter M. Rayan Schneider M ^{me} Francine Pellaud M. Michael Benz M ^{me} Cindy Gerber M ^{me} Mélissa Quaranta M ^{me} Jacintha Françoise Gyger
Suppléants:	M ^{me} Océane Voutat M. Julian Geusa

Sorvilier, le 2 mars 2022

Le Conseil municipal

■ 2 mars 2022

--	--

Dépôt des demandes de permis de construire par voie électronique

Depuis le 1^{er} mars 2022, les demandes de permis de construire doivent être déposées par voie électronique via eBau et être traitées par les autorités par voie électronique. Vous pourrez introduire vos demandes de permis de construire sur www.be.ch/ebau. Le système s'utilise comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts. Il est possible d'enregistrer votre demande de permis de construire, téléverser vos plans, photos et autres documents. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées à la commune, dûment signées en deux exemplaires. La décision portant sur l’octroi du permis de construire ou son refus continuera aussi d'être notifiée par courrier postal. Le secrétariat municipal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail à adm@sorvilier.ch ou au 032 492 18 29.

Sorvilier, le 2 mars 2022

Le Conseil municipal

--	--

Tavannes

Avis de construction

Requérants : Messieurs Yves et Loïc Niederhauser, La Tanne 12, 2720 La Tanne.

Auteur du projet : GLB Seeland, M. Thomas Liechti, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss.

Emplacement : parcelles N^{os} 1025 et 1199, au lieu-dit: « La Tanne 12 », commune de Tavannes.

Projet : démolition du bâtiment N° 12, construction de deux maisons jumelées avec garage souterrain et terrasse au Sud, pose d'une cuve à eau enterrée avec fosse à infiltration et déplacement de la piscine.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 mars 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 février 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

--	--

Mise au concours

La Bibliothèque régionale de Tavannes, comprenant un secteur adulte et un secteur jeunesse, met au concours un poste de

bibliothécaire à 40 %

pour une entrée en fonction le 1^{er} juin 2022 ou date à convenir.

Profil / conditions

- Être en possession d'un diplôme d'agent(e) en information documentaire
- Intérêt évident pour la littérature destinée aux adultes et aux jeunes
- Sens de l'accueil
- Esprit d'ouverture et d'initative
- Être capable de travailler seul(e) et en équipe
- Intérêt pour les animations et les visites de classe

avis officiels

communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 février 2022

Commune mixte de Valbirse

--	--

Avis de construction

Requérants/maître d’ouvrage : Bernasconi Roberto, Sous les Colons 35, 2735 Malleray

Auteur du projet : Châtelain Stores, Le Saucy 8, 2722 Les Reussilles

Adresse du projet : BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : pose d'un store de couverture sur la terrasse existante (La Cantinita)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d’affectation et de constructions : Centre C

Dépôt public : du 2 mars au 1er avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 février 2022

Commune mixte de Valbirse

--	--

Bureau de vote pour l’élection du Conseil-exécutif du 27 mars 2022

Présidente
Madame Nadine Graber
Secrétaires
Madame Laetitia Neukomm Madame Laurence Bratschi
Membres
Madame Laura Jordi – 2735 Bévillard Madame Léa Tazzer – 2735 Malleray Monsieur Marc Scharding – 2733 Pontenet Monsieur Yannick Strahm – 2735 Malleray
Suppléants
Madame Laetitia Steiner - 2735 Bévillard Monsieur Pablo Tomaselli - 2735 Malleray
Bévillard, le 25 février 2022
Commune mixte de Valbirse

--	--

Retrouvez la feuille officielle d’avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Bureau de vote pour les élections du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois du 27 mars 2022

Président
Monsieur Thierry Lenweiter
Secrétaire
Monsieur Michael Bassin

Membres
Madame Anissa Bartlome
Madame Chloé Baumgartner
Monsieur Charles-André Beuchat
Madame Laurence Bratschi
Monsieur Manuel Hennet
Madame Mélanie Jorge Costa
Madame Corinne Kaeser
Madame Laetitia Neukomm
Madame Monica Perla
Madame Sonia Uzzo
Madame Valentine Gerber
Monsieur Jacques Schnyder
Monsieur Gérard Mathez
Monsieur Fabien Germiquet
Bévilard, le 25 février 2022
Commune mixte de Valbirse

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau.

Cependant, dans l'attente de la modification législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune, dûment signées (en 2 exemplaires).

La décision portant sur l'octroi du permis de construire ou son refus, continuera également d'être notifiée par courrier postal.

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire, selon l'art. 46 du règlement sur les émoluments de la Commune de Valbirse, sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Les services techniques de la Commune de Valbirse se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail constructions@valbirse.ch ou au 032 491 61 67.

Bévilard, le 25 février 2022
Commune mixte de Valbirse



www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	24	23	15.06.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi
10	9	09.03.2022	mercredi	25	24	22.06.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi
11	10	16.03.2022	mercredi	26	25	29.06.2022	mercredi	41	37	12.10.2022	mercredi
12	11	23.03.2022	mercredi	27	26	06.07.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi
13	12	30.03.2022	mercredi	28	27	13.07.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi
14	13	06.04.2022	mercredi	29		20.07.2022	SUPPRIME	44	40	02.11.2022	mercredi
15	14	13.04.2022	mercredi	30		27.07.2022	SUPPRIME	45	41	09.11.2022	mercredi
16	15	21.04.2022	JEUDI	31		03.08.2022	SUPPRIME	46	42	16.11.2022	mercredi
17	16	27.04.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
18	17	04.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
19	18	11.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
23	22	09.06.2022	JEUDI	38	34	21.09.2022	mercredi				

i informations pratiques



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h

i informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14
**Service de piquet
Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.